

Metz, le 3 septembre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau

Affaire suivie par :
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
Tel : 03 87 34 34 22

à
LORCA
Route de Metz
57580 LEMUD
à l'attention de Monsieur RAGUET

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de construction d'un entrepôt à Lemud – N°57-2020-333 -
Accusé réception Accord immédiat

RÉF. : Dossiers instruits_en cours\EP\Lemud\2020 LORCA

P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant le projet de construction d'un entrepôt à Lemud.

Je vous rappelle les références administratives du dossier :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02 septembre 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00333
- Dossier réalisé par : APSYS

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Lemud où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER